

DEMANDE DE SUBVENTION ÉQUIPEMENTS ET ENCEINTES SPORTIVES POUR LES COMMUNES

Pôle Jeunesse, Culture
et Sport

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Département subventionne :

- la création d'équipements sportifs d'intérêt départemental nouveaux, aux normes des fédérations sportives agréées, ouverts à l'ensemble de la population du territoire.
- la réhabilitation lourde ou l'extension d'équipements sportifs permettant de proposer de nouveaux services/équipements amenant une plus-value significative à la qualité de la structure.
- La création d'équipements sportifs d'intérêt local (*terrains multisports, parcours de santé/d'orientation*).
- La rénovation d'équipements sportifs qui en l'état, ne permettent plus la pratique sportive : toiture (*fuites d'eau*), structure de l'équipement (*charpente instable*), sol sportif à changer intégralement.
- Les vestiaires sportifs ou leur rénovation complète.

Les travaux de confort (*chauffage, électricité, lumière, autre ...*) ne sont pas éligibles.

- La subvention est calculée en fonction du barème défini par l'Assemblée départementale du 11 juillet 2024, par addition des montants correspondants à chaque tranche éligible, après application des taux suivants :

Coût total HT éligible du projet	Inférieur à 250 000 €	De 250 000 € à 1 250 000 €	Supérieur à 1 250 000 €
Taux appliqué	20 %	15%	10%
Montant maximal par tranche	50 000 €	150 000 €	10% du solde de la dépense éligible

- Autorisation du cumul entre les subventions de l'État, de la Région, du Département et selon le cas, d'autres organismes publics dans la limite réglementaire des 80 % du montant total du projet HT.

Le dossier doit être accompagné des pièces suivantes :

- Lettre du porteur de projet demandant la subvention
- Avant-projet définitif (plan des ouvrages projetés, notice descriptive ...)
- Plan de financement prévisionnel avec le devis estimatif détaillé de l'opération ou de la tranche d'opération
- Délibération du conseil municipal approuvant le projet ainsi que le plan de financement prévisionnel
- Attestation de propriété du terrain ou des bâtiments ou convention de mise à disposition ou de location, si l'association n'est pas propriétaire.
- Attestation du porteur certifiant que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution

Ce document dûment complété doit être adressé au **SERVICE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DU TOURISME** - 2 bis rue de Jessaint - CS 30454 - 51038 Châlons-en-Champagne cedex
contact : Grégoire PASTRES - tél. 03 26 69 52 86 - courriel : gregoire.pastres@marne.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE INSTRUIT.

/ PORTEUR DU PROJET

Nom et statut :

Adresse :

Code postal : Ville :

/ LOCALISATION DE L'ÉQUIPEMENT PROJETÉ

Adresse :

Code postal : Ville :

Date de la délibération :

Le porteur du projet est-il propriétaire du terrain ou des bâtiments ?

OUI NON, nature de l'occupation : Durée :

/ DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPÉRATION

.....
.....
.....
.....
.....
.....

/ UTILISATION PRÉVISIONNELLE DE L'ÉQUIPEMENT

Cette présentation succincte ne dispense pas d'une note d'opportunité plus complète décrivant l'intérêt de cet équipement pour le développement de la pratique sportive organisée par les associations, scolaires et clubs agréés.

Appuyez-vous sur le recensement des clubs susceptibles de l'utiliser et mettez en évidence le besoin d'un tel équipement au regard des équipements comparables sur le bassin de vie.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

/ BUDGET ET PLAN DE FINANCEMENT

Coût total prévisionnel de l'opération : € HT.

Financier*	Montant
Participation du Conseil régional	€ HT
Participation du A.N.S. (<i>état</i>)	€ HT
Participation du porteur de projet	€ HT
Autres concours (<i>précisez</i>)	€ HT € HT € HT
Participation du département	€ HT
TOTAL	€ HT

**Fournir une copie des décisions attributives de subventions déjà intervenues.*

/ CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉQUIPEMENT

Installation particulière (cochez une seule case)

- Complexe sportif Parcours de santé Aérodrome
 Installation sur plusieurs communes Base de plein air ou de loisirs

Nature de l'équipement

- Intérieur Extérieur couvert Découvert Site artificiel

Aire d'évolution

Longueur (m) : Largeur (m) :

Surface (m²) : Hauteur sous plafond (m) :

Nature du sol

- Béton Gazon synthétique Bitume Synthétique Terre battue
 Parquet Sable Carrelage Gazon naturel Surface naturelle
 Métal Stabilisé/cendré Glace Sciure/copeaux Bois

Accueil

Nombre de places assises en tribune : Capacité d'accueil :

Nombre de vestiaires arbitres : Nombre de vestiaires sportifs :

Présence d'un éclairage : OUI NON

Démarches liées pour la haute qualité environnementale : OUI NON

Type de chauffage

- Non chauffé Électrique Gaz Fuel Solaire
 Autre :

Caractéristiques liées à la pratique

- Internationale Nationale Régionale Départementale Locale
 Agglomération

Utilisateurs

- Individuels/Familles Scolaires/Collégiens Clubs sportifs/Comités/Ligues (agrées JS)
 Autres associations/Groupes divers

Niveau de pratique en compétition		
Club	Discipline	Niveau de pratique le plus élevé

/ IDENTITÉ DE LA PERSONNE EN CHARGE DU DOSSIER

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Votre demande est traitée informatiquement. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de vos données personnelles sur simple demande écrite. Vos données ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Toute fausse déclaration est passible de poursuites conformément aux articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait à : , le

Signature

/ NOTE D'INFORMATION RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les informations vous concernant, recueillies dans le présent formulaire et via les pièces jointes justificatives, font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de subvention. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public (*base légale du traitement : article 6-1e du RGPD et article 7 de la Loi « Informatique et Libertés »*) et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant :

- l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui autorise le département à contribuer au financement des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements ;
- la réglementation départementale relative à la mise en œuvre de la politique en faveur du sport, de la jeunesse et du tourisme adoptée annuellement en assemblée départementale.

Ces subventions sont approuvées par délibérations du Conseil départemental de la Marne.

Le Département de la Marne est le responsable de traitement. L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour l'instruction de votre demande de subvention ; tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier. Par ailleurs, le Département de la Marne pourra être amené à utiliser vos coordonnées pour l'envoi d'information institutionnelle. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

Les informations enregistrées sont destinées au service instructeur du Département (*Pôle Jeunesse, Culture et Sport / Service des Sports, de la Jeunesse et du Tourisme*) et ne peuvent être communiquées, en cas de besoin nécessaire à l'instruction de votre situation, qu'aux destinataires habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions :

- les membres siégeant à la commission permanente statuant sur votre demande ;
- le Service du Numérique du Département ;
- le Service des Finances du Département ;
- la paierie départementale.

Les décisions motivées sont notifiées au représentant légal de la collectivité ayant formulé la demande de subvention.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux articles 12 et suivants du RGPD et aux articles 38 et suivants de la Loi « Informatique et Libertés », vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données - Département de la Marne - 2 bis, rue de Jessaint CS 30454 - 51038 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ou par courriel à dpo@marne.fr. Vous pouvez par ailleurs demander la limitation du traitement. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative. Vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité nationale de contrôle (*En France : la CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS Cedex 07 Téléphone : 01.53.73.22.22 - www.cnil.fr*).

Textes de référence :

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (*« Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD »*).
- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée le 20 juin 2018 (*dite « Loi Informatique et Libertés »*).